

Biodiversité : j'agis maintenant!



bruno louis

Candidat-e aux municipales 2020

De la commune de dijon

**Représentant la liste Dijon 2020 : 1 printemps écologiste
S'engage pour la biodiversité.**

*Je m'engage à mettre en place durant mon mandat l'ensemble des mesures
suivantes en mobilisant l'expertise des associations :*

Créer des mares

Planter des haies

Réhabiliter des vergers

Planter des arbres en milieu urbain

Aménager les espaces non utilisés des bâtiments communaux en faveur des espèces sauvages menacées (Ex : Chouettes, Hirondelles, Chauves-souris)

Ne plus augmenter la surface de sols artificialisés

Ne pas tailler, élaguer ou abattre des arbres ou des haies en période de nidification des oiseaux

Préserver les milieux hypogés (souterrain, grotte, cave) et leur accessibilité à la faune sauvage et y limiter le dérangement causé par l'Humain

Préserver les espèces présentes sur la liste rouge des espèces menacées dans les communes non soumises au régime des Associations Communales de Chasses Agréées

Agir pour toutes les abeilles : limiter les ruches domestiques et préserver et redonner sa place au paysage végétal

Participer à la prise en charge des animaux sauvages en détresse

Réduire l'éclairage nocturne (durée, localisation, puissance, longueur d'ondes, etc.)

Désartificialiser les cours de récréation des écoles

Interdire la circulation sur les chemins communaux pour les loisirs motorisés

Ne plus utiliser de pesticides et d'herbicides dans les cimetières

Organiser des animations nature annuelles dans la commune (scolaire et grand public)

Faire des campagnes de communication sur les réglementations biodiversités applicables à toutes les citoyen-nes

Organiser un événement public en faveur de la biodiversité

Réaliser un inventaire de la biodiversité (programme type ABC)

Intégrer la biodiversité dans la gestion du petit patrimoine communal (lavoir, mur en pierre sèche,

Biodiversité : j'agis maintenant!

fontaine)

Imposer un cahier des charges intégrant une mesure agro-environnementale dans les baux de location des parcelles agricoles appartenant à la commune

Aller au-delà des recommandations de l'ONF de 2018 dans la gestion forestière (INS-18-T-97)

Mettre en place une gestion différenciée pour la biodiversité des bords de chemin et des espaces verts

Faire apparaître une ligne budgétaire propre à la préservation de la biodiversité dans le budget municipal

Signature :